

ABC TRANSPORTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 15 070 euros
Siège social : PAE du Capitoul
3 rue des Filatures,
34700 LODEVE
790 041 008 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1er OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 1^{er} OCTOBRE
A 11H

La Société TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE, Société par actions simplifiée au capital de 35 557 534 euros, ayant son siège social 50 rue Charles Gide, 34670 BAILLARGUES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 835 010 356 RCS MONTPELLIER, Représentée par la Société HOLDING FCP, elle-même représentée par son gérant Monsieur Olivier CONSTANTIN,

Associée Unique de la société ABC TRANSPORTS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société TRANSPORTS SANITAIRES D'OCCITANIE, Associée Unique, décide de transférer le siège social du « PAE du Capitoul, 3 rue des Filatures, 34700 LODEVE » au « Zone Artisanale Les Prés 34800 CLERMONT L'HERAULT » et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : Zone Artisanale Les Prés – 34800 CLERMONT L'HERAULT".

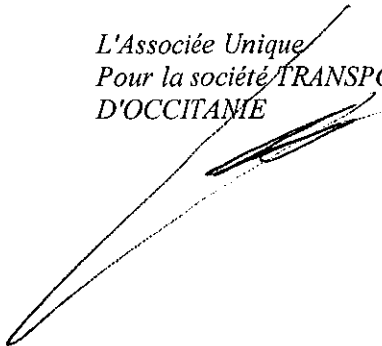
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société TRANSPORTS SANITAIRES
D'OCCITANE

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed text.